

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Hb 755**
Résidentielle moyenne densité



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●	●	●		
		bi et trifamiliale	h2	●	●		●		
		multifamiliale	h3						●(a)
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	Commerce	détail et services de proximité	c1						
		détail et serv. prof. et spéc.	c2						
		hébergement	c3						
		restauration	c4						
		diver. et act. récréotouristiques	c5						
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débites d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	Industrie	prestige	i1						
légère		i2							
lourde		i3							
extractive		i4							
Institt., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1						●	
	institutionnel et administratif	p2							
	communautaire	p3							
	infrastructures et équipements	p4							
Agricole	culture du sol	a1							
	agriculture, forest. et sylviculture	a2							
	élevage	a3							
	élevage en réclusion	a4							
Aire nat.	conservation	n1							
	récréation ext.	n2						●	
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●			●	●	
		jumelée			●				
		contiguë				●			
	Marges	avant (m)	min.	4	4	4	4	4	
		latérale (m)	min.	2	0	0	4	2	
		latérales totales (m)	min.	5	3	3	8	5	
		arrière (m)	min.	8	8	8	8	8	
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
		hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	
		hauteur (m)	max.	11	11	11	11	11	
superficie de bâtiment au sol (m ²)		min.	53	53	53	53	53		
superficie de plancher (m ²)		max.							
RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	30	30	15	30		
	nombre de logement à l'hectare	max.							
	espace naturel (%)		10	10	10	10	10		
TERRAIN	largeur (m)	min.	18	18	7,3	25	18		
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m ²)	min.	594	540	515	1500	594		
DISCRET.	P.I.I.A.		●	●	●	●	●		
DISP. SPEC			(1)(2)	(1)(3)	(1)(3)	(1)(2)	(1)(3)		
			(3)(5)	(5)(6)	(5)(6)	(4)(5)	(5)(6)		
			(6)(7)	(7)	(7)	(6)(7)	(7)		

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
Usage spécifiquement permis :	(a) Habitation multifamiliale de 4 logements
Usage spécifiquement exclu :	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 35 - usage additionnel de service	
(2) art. 37 - logement accessoire	
(3) terrain desservi	
(4) terrain partiellement desservi	
(5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau	
(6) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale	
(7) art. 61 - marge de recul le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord	

AMENDEMENTS	
29-11-2012	194-7-2012 (marge avant)
16-03-2018	194-36-2018 (multifamiliale)
17-05-2019	194-46-2019 (Création de la grille)